

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 61

présenté par
M. Orphelin

ARTICLE 8 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de revenir dans la loi PACTE sur une avancée obtenue dans la loi Agriculture et Alimentation, promulguée il y a seulement trois mois, est cavalier à la fois sur le fond et sur la forme.

Le présent amendement vise donc à rétablir l'interdiction de produire en France des pesticides dont l'utilisation est interdite dans l'Union Européenne.